

Commission Aménagement et Économie Durables

Compte rendu de la réunion du 5 mars 2019

DREAL Unité Départementale de l'Isère

En pièces jointes :

- le diaporama présenté en séance portant sur le contexte actuel des TMD, le livret d'itinéraires recommandés, les objectifs et les engagements finaux de la Charte, les pistes d'actions à venir ;
- la Charte TMD 2019 ;
- le diaporama de la présentation de la ZFE par Grenoble-Alpes Métropole ;
- le diaporama de la présentation des projets A480 et Rondeau par Aréa ;
- le questionnaire destiné aux transporteurs et aux industriels portant sur le livret d'itinéraires conseillés et visant à capitaliser le retour d'expérience et à enrichir la nouvelle version.

Personnes présentes : CESARONI Jean-Yves (UD38/CGT), MOSNIER Thierry (Air Liquide France industrie), LOIRE Edwige (Caterpillar), PIARULLI Pierre-Emmanuel (Umicore Specialty Powders France), BUKK Philippe (UD38/CFE/CGC), GIANNOCCARO François (IRMa), THIEVENT Corinne (SPPPY), BOUMAZA Cyriac (Alternant SPPPY), BLANC Anne-Cécile et VIOLA Clément (Grenoble-Alpes Métropole), JODER Raymond (AREA), LANVERS Benjamin (DREAL/RCTV), DUTRONCY Jérôme (Grenoble-Alpes Métropole/VP Environnement), SERERO Pierre-Louis (LAHGLO), PINELLE Stephan (CHSCT Vencorex).

Personnes excusées : DEVYS Cécile (France Chimie AURA), VINAY Pauline (ville de Grenoble), PASCALIS Gérard (Brun), POUCHOT Patrick (Vencorex/France Chimie AURA), VERGNES Patrice (Vencorex Pont-de-Claix), JAFFREO Jannick (DREAL/RCTV/CTT), MONGABURU Yann (SMTC, Président).

Accueil et introduction

Corinne THIEVENT (animatrice du SPPPY) remercie les participants pour leur présence et propose un tour de table, avant de démarrer le diaporama.

Cyriac BOUMAZA, rappelle alors les éléments de contexte liés aux TMD dans l'agglomération grenobloise et présente une carte affichant les secteurs avec des arrêtés de circulation sur leur territoire.

Il rappelle également que dès 2012, la commission Aménagement et Économie Durable du SPPPY a décidé de réunir les acteurs de la filière afin de rédiger un livret d'itinéraires recommandés et propose la mise en place de la Charte TMD 2019. Cela permettra de porter ensemble une vision stratégique et différents projets d'aménagement sur le territoire, tout en s'engageant à respecter plusieurs engagements (cf. P-J).

I – Présentation du projet finalisé de la Charte TMD pour validation de la commission

Le livret d'itinéraires recommandés, diffusé en 2015, a été réalisé dans le cadre des travaux de la commission Aménagement et Économie Durable du SPPPY, en concertation avec les acteurs du TMD par route. L'objectif de ce livret est de réduire les risques liés à la circulation des véhicules sur des voies inappropriées et en tenant compte des interdictions ou restrictions de circulation existantes. On y retrouve l'itinéraire obligatoire pour le transit, ainsi que les itinéraires de desserte des principaux établissements industriels de l'agglomération grenobloise (ceux qui génèrent le plus de flux de TMD par route), de la station de lavage Clean 38 et au centre régional des douanes.

LAHGGLO demande alors si le livret est accessible à tous dans le contexte actuel de tension autour du quartier Mistral puisque des TMD y circulent et qu'ils ont leurs itinéraires y sont clairement identifiés. M. PIARULLI rappelle que sur l'avenue Rhin Danube, les camions y circulent depuis des années, le risque y est certes présent mais géré y compris dans le contexte actuel très tendu.

Corinne THIEVENT rappelle qu'un formulaire type pour tester le livret des itinéraires recommandés a été proposé et demande aux acteurs présents s'ils sont d'accord pour le remplir (M. PIARULLI l'a fait sur son site en janvier). Le formulaire est joint au présent compte rendu et pourra être également envoyé par le SPPPY aux transporteurs concernés.

Cyriac BOUMAZA rappelle ensuite les 7 objectifs de la charte :

- Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés ;
- Améliorer les conditions de circulation des usagers ;
- Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h) ;
- Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise ;
- Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise ;
- Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules ;
- Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD et des engagements de la Charte.

Les différents engagements sont présentés, ils sont disponibles dans la charte TMD 2019 en pièce jointe ainsi que sur la page 2 de la plaquette récapitulative qui est présentée puis validée par la commission.

Corine THIEVENT fait part à la commission des remarques transmises par Vencorex qui souhaite que dans les engagements industriels « Examiner des possibilités d'aménagement des horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition » soit remplacé par « Proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation » et que soit rajouté une mention du type « examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ». Il demande également le rajout suivant : « Garantir aux transporteurs et aux donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels, au moyen de voies identifiées ». Ces modifications sont à intégrer dans la charte et le flyer.

France Chimie AURA a émis des réserves sur les logos à faire figurer sur le flyer (Vencorec également). Il faudra revoir ce point car il manque certaines entreprises (Novacid-Seqens, Air Liquide...) et certaines ne font pas partie de France Chimie.

Vencorex interroge également sur le transport d'hydrocarbures : il leur semblerait judicieux d'associer à la démarche des entreprises de type Total ou autre. La charte ne leur semblerait pas pertinente si ces structures (ainsi que les stations services ou hypermarchés) en étaient exclues.

Mme LOIRE (Caterpillar) suggère que les signataires soient visibles (sur le site du SPPPY par exemple) afin que chacun puisse être au courant des acteurs impliqués (avec un effet d'émulation possible pour les signataires) et pour savoir vers quel transporteur s'orienter.

Le SPPPY propose de retenir cette option très intéressante et réfléchira à sa mise en place pratique.

II – Présentation du projet de ZFE par Grenoble-Alpes Métropole (cf. P-J)

Jérôme DUTRONCY et Anne Cécile Blanc introduisent le sujet ZFE Zone à Faibles Emissions en indiquant bien que les ZFE sont une pièce du puzzle global. En effet, ils rappellent la problématique de la qualité de l'air, le contentieux européen et le fait que la pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en France (avec un décès tous les trois jours dû à la pollution).

Voir le diaporama en PJ. La vidéo de présentation et toutes les informations sur la ZFE sont aussi accessibles depuis cette page : <https://www.lametro.fr/zfe>.

Grenoble Alpes Métropole a décidé de lutter contre cette pollution en travaillant sur plusieurs aspects : la diminution des déplacements individuels, le covoiturage, la plan Air Energie Climat. De nombreuses actions ont été intégrées depuis plusieurs années dans le PPA (que ce soit le chauffage au bois ou la logistique durable).

Pour réduire les émissions liées au transport routier, 15 collectivités en France, dont Grenoble Alpes Métropole, représentant environ 20 millions d'habitants, se sont engagées à mettre en place des "Zones à Faibles Émissions" sur leur territoire d'ici fin 2020.

Cet engagement a pris corps à travers la signature d'un pacte avec l'État le 8 octobre 2018. Le flux des poids-lourd (PL) et des véhicules utilitaires légers (VUL) représente un quart des déplacements, la moitié des émissions d'oxyde azote et un tiers des émissions de particules fines. Face à ce constat, l'objectif de Grenoble-Alpes Métropole est bien de réduire ces émissions tout en amorçant la transition énergétique des véhicules.

Au printemps 2019, plus précisément le 2 mai 2019, le périmètre actuel de la préfiguration de ZFE sera étendu à 11 communes volontaires de la Métropole (Bresson, Échirolles, Eybens, Grenoble, La Tronche, Poisat, Pont-de-Claix, Saint-Égrève, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux ainsi que la partie de Gières située sur le Domaine Universitaire), hors Voies Rapides Urbaines. Un élargissement du périmètre à l'ensemble des communes de la Métropole est par ailleurs en cours d'étude.

Sur ce périmètre, seuls les véhicules utilitaires et poids-lourds à faibles émissions seront autorisés à circuler à horizon 2025. Cette réglementation sera mise en œuvre progressivement afin de laisser le temps aux acteurs économiques – qui ont été associés à la démarche dès 2015 – de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur parc de véhicules avec une interdiction des CQA 5 en 2019, des CQA 4 en 2020, des CQA 3 en 2022 puis des CQA 2 en 2025 (voir page GAM sur les CQA).

Pour les TMD, une première dérogation temporaire locale est prévue sur 3 ans.

Malgré un futur porté sur une pluralité énergétique, le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) et le BioGNV paraissent alors comme la meilleure alternative au diesel (pour rappel, il n'y a pas de PL essence).

La Métropole a souhaité « montrer l'exemple » en s'équipant elle-même de véhicules GNV pour sa flotte de bus. Aujourd'hui on dénombre 115 stations en France mais une seule sur Grenoble ; trois autres sont en projets. M.MOSNIER rappelle qu'un de ses appels d'offre n'a pas été attribué à des véhicules GNV par manque de stations et/ou d'informations quant à ces projets.

La métropole précise également que les transporteurs étrangers sont déjà informés sur les ZFE car on dénombre 220 ZFE en Europe (en Suède, Allemagne, Italie...). 500 000 certificats ont été demandés pour des camions étrangers désireux d'accéder sur le territoire grenoblois.

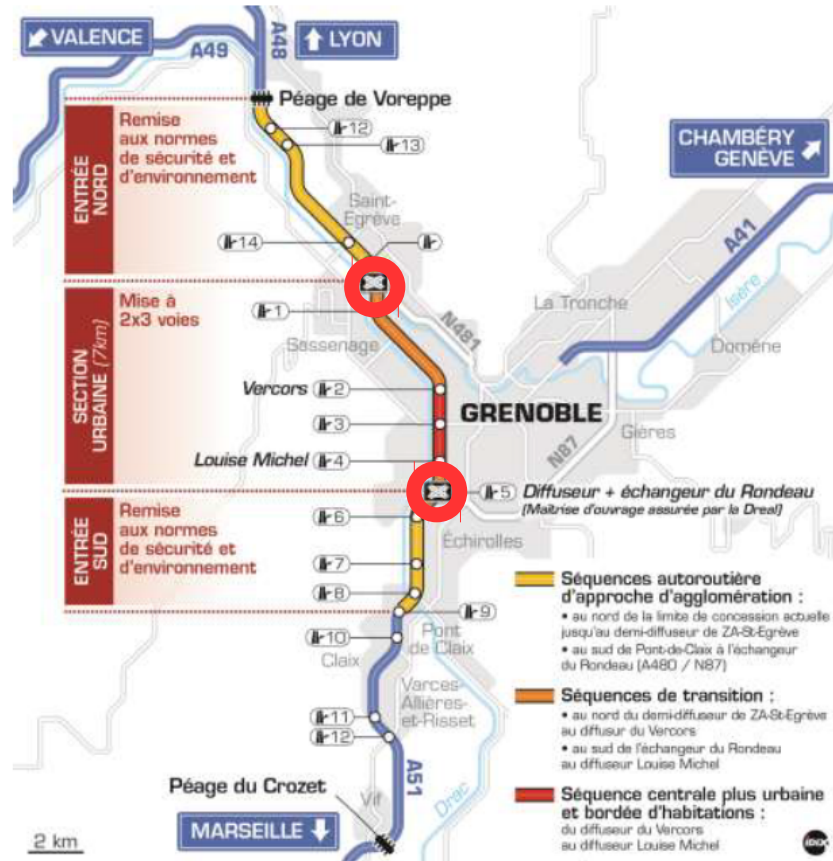
LAHGGLo demande si des actions sont prévues pour les véhicules légers. Madame Blanc répond que Paris a pris en compte également les véhicules légers ; c'est encore en réflexion sur notre territoire.

III – Présentation du projet A480 et Rondeau par Aréa (cf. P-J)

Voir diaporama.

M. JODER rappelle qu'on ne construira que peu de nouvelles autoroutes à l'avenir donc ce projet d'autoroute urbaine nouvelle génération à Grenoble est très important et intéressant.

Les travaux ont débuté le 15 juin 2016 sur l'A480, avec une durée des travaux de 39 mois. Le contrat de concession est jusqu'en 2035. Les travaux sur l'A480 seront découpés sur trois parties :



Cette route est classée "route 5ème génération par l'ADEME. Des systèmes de co-voiturage comme ID-Vroom seront mis en place sur cet axe. De gros efforts architecturaux sont également prévus (nombreux espaces verts, passerelles piétons aux courbes originales, murs anti bruit...).

Est également abordé la question du Plan de Signalisation pour les TMD et le dossier en cours déposé par Aréa à la DDT. Des contacts seront pris rapidement avec Carole JOLLY de la DDT pour prendre en compte les TMD et les itinéraires de desserte.

LAHGGLo demande si une présentation globale pourrait être faite par AREA localement : M. JODER répond que c'est effectivement nécessaire pour les riverains.

Conclusion de la séance et perspectives

Mme Thievent conclut la réunion en remerciant les participants puis en faisant la synthèse des décisions prises :

- le livret itinéraires recommandés doit être remis à jour d'ici le mois de mai au plus tard ; le formulaire d'évaluation sera envoyé aux transporteurs chargeurs et expéditeurs pour pouvoir optimiser le livret et sa mise à jour.
- Suite à l'intégration des remarques de Vencorex et France Chimie la Charte sera proposée pour signature auprès des différents membres de la commission d'ici le mois d'avril, après validation de Monsieur le préfet de l'Isère ;
- La charte sera présentée au prochain COPIL du Plan d'action logistique urbaine de Grenoble Alpes Métropole le 4 avril prochain ;
- Des Contacts seront pris rapidement avec les communes et les communautés de commune concernées pour leur proposer d'adhérer à la charte et pour mettre à jour les données ssn de panneaux de signalisation au Plan de Définition de la Signalisation (PDS)

Prochaine réunion de la commission à caler suivant la date de la conférence de presse pour la charte TMD.